

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 814

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER

- I. – Supprimer l'alinéa 13.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 16 à 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose à l'article 1er de ce projet de loi. Les auteurs de cet amendement refusent l'inversion de la logique d'inclusion. La maîtrise de la langue française doit être un objectif et non une condition à sa propre réalisation.